

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 27/02/2018

Reçu en préfecture le 27/02/2018

Affiche le

ID : 022-212203251-20180223-23022018_24-DE

Date de la convocation : 16 février 2018

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille dix-huit, le 23 février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE et M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, Mme Béatrice FOURNIER, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Georges BREZELLEC et Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à Mme DANGUIS,
Mme Nicole GRIDEL-CULAND donne pouvoir à M. François HERY,
M. Clément LACOUR donne pouvoir à Mme Yveline DROGUET,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Karine HALNA,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Isabelle QUERE donne pouvoir à M. Jean-François VILLENEUVE.

Absent excusé: M. Rémond Jean-Claude MOYAT.

M. Hervé HUC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 15

Représentés : 7

Voteurs : 22

Délibération n° 23/02/2018-24

Création d'un Centre municipal de santé

SAINT-QUAY-PORTRIEUX, comme beaucoup d'autres communes, doit faire face à une diminution préoccupante de l'offre de médecine générale qui s'accroîtra dans les 2 ans. De fait, les habitants se trouvent confrontés à une difficulté croissante pour obtenir des rendez-vous, sur la commune et dans les communes voisines.

Le droit à la santé est une aspiration fondamentale. Afin de défendre le droit à l'accès aux soins et pour répondre aux attentes légitimes de sa population, la ville considère qu'il est de sa responsabilité d'apporter une solution pérenne à ce phénomène qui s'accroît avec le temps.

Un groupe de travail d'élus a été chargé de réfléchir aux différentes solutions envisageables, en concertation avec les professionnels de la santé (médecins et paramédicaux). Les efforts entrepris pour trouver des médecins désireux de s'implanter sur la commune n'ont pas abouti.

Sur la base de ce constat, et après avoir examiné les expériences menées sur d'autres communes confrontées aux mêmes difficultés (La Ferté Bernard), le projet de création d'un centre municipal de santé s'est imposé comme la solution la plus adaptée. Les contacts pris avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), les élus nationaux, l'AMF 22 ont pu conforter ce choix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le choix de création d'un centre municipal de santé sur la commune pour répondre aux attentes de la population face à une offre de soins en médecine générale devenue insuffisante,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'élaboration de ce dossier pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture d'un centre municipal de santé.**

Suivent les signatures

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie le **27 FEV. 2018** et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le **27 FEV. 2018**

Le Maire,

Thierry SIMELIERE

